

## TARIFS ASSAINISSEMENT au 01/01/2016

---

- **Le contrôle des installations d'assainissement non collectif**

- Contrôle des installations neuves ou réhabilitées
  - Contrôle de conception : 46,69 € HT
  - Contrôle de réhabilitation : 95,89 € HT
- Contrôle des installations existantes
  - Contrôle de bon fonctionnement : 69,45 € HT
  - Contrôle préalable à une vente immobilière : 134,50 € HT par contrôle

- **Le raccordement à l'assainissement collectif**

① Nouvelle habitation

Pour le raccordement d'une nouvelle habitation, il vous sera facturé :

- Le coût des travaux de raccordement
- La participation au financement de l'assainissement collectif

Ces tarifs sont variables. Pour information, pour une habitation neuve, votre participation financière sera généralement de 3200 € TTC.

② Habitation existante

1000 € TTC (cas d'une extension de réseau)

- **La redevance d'assainissement collectif**

- Abonnement : 49,48 € HT/an
- Consommation
  - Tranche 0 - 10 000 m<sup>3</sup> : 1,6926 € HT/m<sup>3</sup>
  - Tranche 10 000 – 50 000 m<sup>3</sup> : 0,5086 € HT/m<sup>3</sup>
  - Tranche > 50 000 m<sup>3</sup> : 0,4135 € HT/m<sup>3</sup>

- **Autres prestations**

- Contrôle préalable, à une vente immobilière, d'un branchement d'assainissement collectif
  - 130 € HT par contrôle jusqu'à 3 contrôles à la même adresse
  - 117 € HT par contrôle au-delà de 3 contrôles à la même adresse
- Contrevisite pour la validation de travaux de mise en conformité d'un branchement : 30 € HT par branchement